



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 057-245700695-20260211-C20260210_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK (sorti au point 8), Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR (arrivée au point 5), MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
	Alain REDINGE	à	Joseph GHAMO
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Régis HEIL
	Christopher PAQUET	à	Nadine GALLINA
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Eric GONAND, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROUCHE,

Date de la convocation : 4 février 2026

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 38 jusqu'au point 4, 39 du point 5 au point 7, 38 au point 8, puis 39 à partir du point 9

Nombre de votants : 45 jusqu'au point 4, 46 du point 5 au point 7, 45 au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



8. Objet : Décision Modificative n° 1 - Budget assainissement collectif - Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 6 en date du 4 novembre 2025 prenant acte de la tenue d'un débat de l'assemblée communautaire portant sur les propositions et orientations financières du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 17 en date du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif du service assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu les arrêtés du 30 décembre 2025 portant actualisation des instructions budgétaires et comptables M4, M49 et M57,

Considérant que l'ensemble des budgets communautaires 2026 a été adopté lors du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 sur la base des nomenclatures budgétaires et comptables (M57/M4 et M49) alors en vigueur. Ces nomenclatures ayant fait l'objet d'une actualisation au 1^{er} janvier 2026, il convient d'apporter les ajustements nécessaires, notamment en ce qui concerne le budget du service assainissement collectif.

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget assainissement collectif de la CCCE,

Section de fonctionnement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		-500 000,00 €
6742	Suppression du compte faisant suite à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M49 en 2026	-500 000,00 €
Chapitre 65 - Charges courantes		500 000,00 €
6552	Ajustement faisant suite à l'actualisation de l'instruction M49 en 2026	500 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		0,00 €

Section de fonctionnement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
777	Suppression du compte faisant suite à l'actualisation de l'instruction M49 en 2026	-560 000,00 €
747	Ajustement faisant suite à l'actualisation de l'instruction M49 en 2026	560 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		0,00 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 modifiant les comptes du Budget assainissement collectif pour l'année 2026, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260211-C20260210_08_SI-DE